

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Dossier : AQ-2000-6130
Cas : CQ-2015-4901

Québec, le 6 août 2015

DEVANT LA COMMISSAIRE : Nancy St-Laurent, juge administratif

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (ayant succédé le 1^{er} avril 2015 au Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord)

Employeur

c.

Syndicat des professionnelles de la santé et des services sociaux de Québec et Chaudière-Appalaches (FP-CSN)

Association accréditée

DÉCISION

[1] Le 2 juillet 2015, la Commission reçoit une entente de services essentiels que les parties proposent de maintenir en cas de grève dans un établissement qui exploite un ou des centres visés par l'article 111.10 du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27, (le **Code**), soit : centre hospitalier, centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre local de services communautaires.

[2] L'association accréditée représente :

« Toutes les salariées et tous les salariés de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux. »

[3] Conformément aux articles 111.10.4 et 111.10.5 du Code, il appartient à la Commission de procéder à l'évaluation de la suffisance des services et d'y apporter les modifications et les précisions qu'elle juge appropriées avant de l'approuver au regard des dispositions du Code.

[4] La Commission comprend que les services essentiels seront fournis en fonction du nombre d'heures travaillées. Toute mention relative au maintien d'un pourcentage de salariés dans le document en annexe est par conséquent caduque.

[5] La Commission rappelle aux parties que les dispositions suivantes font partie intégrante de l'entente :

- Le fonctionnement normal des unités de soins intensifs et d'urgence sera assuré en tout temps, le cas échéant.
- Le libre accès d'une personne aux services de l'établissement sera assuré en tout temps, incluant les fournisseurs.
- Tous les salariés habituellement en fonction pendant un quart de travail doivent être présents et accomplir leur travail dans une proportion conforme aux pourcentages établis à l'article 111.10 du Code.
- Dans chaque unité de soins ou catégorie de services, les salariés devront exercer leur temps de grève à tour de rôle, lorsqu'il y a plus d'un salarié, de manière à assurer la continuité des soins et des services aux usagers.
- Dans le cas où un salarié est seul dans son titre d'emploi, ce dernier ne doit pas interrompre la continuité des soins et des services. L'exercice de son droit de grève n'est possible que si les conditions de travail habituelles lui permettent de quitter son poste de travail. À défaut, il doit exercer son droit de grève en demeurant présent sur les lieux de travail et il doit alors cesser la grève si une situation particulière nécessite son intervention immédiate.
- L'employeur fournit à l'association accréditée qui en fait la demande les informations nécessaires à la préparation des horaires de travail des salariés visés.
- Lors d'une situation exceptionnelle ou urgente, l'association accréditée négociera rapidement avec l'employeur et fournira le nombre de salariés désignés pour répondre à la situation.
- Afin de voir à l'application des services essentiels, les parties désigneront chacune une ou des personnes responsables des communications ainsi que les moyens mis en place pour assurer ces dernières.

- Advenant des problèmes d'application des services essentiels, les parties doivent en discuter afin de trouver une solution. À défaut, la Commission doit en être avisée pour qu'elle puisse fournir l'aide nécessaire.
- L'entente est valide pour toute période de grève jusqu'à la signature d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu, sous réserve des pouvoirs de la Commission de la modifier.

[6] Après examen de l'entente et compte tenu des modifications et précisions apportées, le cas échéant, la Commission conclut que cette dernière est conforme au Code.

EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail

DÉCLARE que les services essentiels à maintenir pendant une grève sont ceux énumérés à l'entente ci-annexée, incluant les modifications et les précisions apportées par la présente décision, le cas échéant;

DÉCLARE suffisants les services essentiels qui y sont prévus;

RAPPELLE que nul ne peut déroger à une entente approuvée par la Commission.

Nancy St-Laurent

M^{me} Nadine Boutet
M^{me} France Goudreault
Représentantes de l'employeur

M^{me} Nicole Cliche
M. Luc Desjardins
Représentants de l'association accréditée

/aab

Annexe G

**SERVICES ESSENTIELS À MAINTENIR EN CAS DE GRÈVE
EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'HEURES TRAVILLÉES**
(réf. articles 111.10 à 111.10.3 du Code du travail)

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ACCRÉDITÉE

Nom de l'association accréditée (syndicat): *Syndicat des professionnelles de la santé et des services sociaux de Québec - Chaudière - Appalaches*
 N° d'accréditation: (ex : AM ou AQ-1000-0001) *AQ-2000-6130*

L'ASSOCIATION ACCRÉDITÉE REPRÉSENTE (cocher la case appropriée)

Catégorie du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires
 Catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers
 Catégorie du personnel de bureau, des techniciens et de professionnels de l'administration
 Catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux

Autre unité de négociation accréditée (préciser)

2. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement: *Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale Nationale*
 Région administrative: *03 (Québec)*
 Installations visées: Toutes les installations de l'établissement
 OU
 Préciser la ou les installations :

L'ÉTABLISSEMENT VISÉ PAR LA PRÉSENTE EXPLOITE (cocher les cases appropriées)

Missions	% selon 111.10 du Code du travail
<input type="checkbox"/> Centre hospitalier (CH) spécialisé (Neurologie ou cardiologie ou soins psychiatriques ou doté d'un département de soins psychiatriques)	90 %
<input checked="" type="checkbox"/> Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)	90 %
<input type="checkbox"/> Centre de réadaptation (CR)	90 %
<input checked="" type="checkbox"/> Centre hospitalier (CH)	80 %
<input checked="" type="checkbox"/> Centre local de services communautaires (CLSC)	80 %
<input type="checkbox"/> Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	55 %

Autre disposition
(Dans le cas où les parties conviennent d'augmenter un pourcentage, et ce, en conformité aux critères prévus à l'article 111.10 du C.L.)

Santé mentale - la maisonnie 90%

CQ-2015-4901

3. Lors d'une grève, l'association accréditée s'engage à maintenir, par quart de travail, 100 % des salariés qui seraient habituellement en fonction lors de cette période. Dans son unité de soins ou sa catégorie de service, chaque salarié travaillera durant le pourcentage de temps requis selon les différentes missions susmentionnées. Ainsi, selon son lieu de travail, chaque salarié travaillera soit 90 %, 80 %, 60 % ou 55 % de son temps normalement travaillé.

Le temps de grève s'exercera à tour de rôle, de manière à assurer la continuité des soins et des services.

4. Un salarié accomplissant seul les fonctions de son titre d'emploi ne doit pas interrompre la continuité des soins et des services. L'exercice de son temps de grève n'est possible que si ses conditions de travail habituelles permettent qu'il quitte son poste de travail.

5. L'employeur fournit à l'association accréditée qui en fait la demande les informations nécessaires à la préparation des horaires de travail des salariés visés.

6. Le temps de grève s'établit en fonction des horaires normaux de travail des salariés habituellement affectés dans chacun des services et dans chacune des unités de soins.

Dans la mesure où le syndicat a les informations sur les horaires de travail en temps requis, il s'engage à fournir à l'employeur 42 h, [exemples : 24, 48 ou 72 heures] avant le début de la grève, une liste pour chacun des services concernés et par quart de travail, indiquant le moment et la durée de grève prévus pour chaque salarié qui doit faire la grève. L'horaire de grève sera conçu de manière à respecter les pourcentages requis et l'exercice de la grève se fera à tour de rôle afin d'assurer la continuité des soins et des services. Cette liste demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que le syndicat ne transmettra pas à l'employeur, à la suite de modifications que ce dernier pourrait apporter à l'horaire de travail, une liste révisée comportant les mêmes particularités.

7. Le fonctionnement normal des unités de soins intensifs et d'urgence sera assuré, le cas échéant.

8. Le libre accès d'une personne aux services de l'établissement sera assuré, incluant les fournisseurs.

9. En cas de situation exceptionnelle ou urgente, l'association accréditée s'engage, d'une part, à négocier rapidement avec l'employeur, le nombre de salariées et, d'autre part, à fournir les salariés désignés pour répondre à la situation.

10. Afin de voir à l'application des services essentiels, l'association accréditée ou chacune des parties, s'il s'agit d'une entente, désignera une ou des personnes responsables des communications ainsi que les moyens mis en place pour assurer ces communications.

11. Sur demande de l'une ou l'autre des parties, celles-ci se réuniront pour résoudre tout problème découlant de l'application de la présente entente ou, dans le cas d'une liste, l'association accréditée en discutera avec l'employeur pour trouver une solution. À défaut, l'une ou l'autre des parties avisera la Commission afin que celle-ci puisse fournir l'aide nécessaire.

12. Le présent document est valide pour toute période de grève jusqu'à la signature d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu, sous réserve des pouvoirs de la Commission de le modifier.

13. Le syndicat reconnaît avoir transmis la liste de services essentiels et les annexes, le cas échéant, à l'employeur et lui avoir offert de négocier une entente de services essentiels à maintenir en cas de grève.

Si l'association accréditée indique d'autres modalités ou si les parties en conviennent dans une entente, veuillez joindre ces modalités en annexe au présent document. Ces modalités ainsi ajoutées font partie intégrante du présent document.

Les documents annexés à la présente doivent être dûment signés.

Nombre de pages de l'annexe : 17 pages.

15 p.c
010

SIGNATURE(S) :

Maureen Boutet
Partie patronale (signature)

Nadine Boutet
(inscrire le nom en lettres moulées)

Date : 2015-06-18

Téléphone : (418) 661-5166 ext. 4120

Courriel : nadine.boutet@ssss-gouv

Nicole Chiche
Partie syndicale (signature)

Nicole Chiche
(inscrire le nom en lettres moulées)

Date : 19 ¹⁰⁻²⁰¹⁵ ~~19~~ 2015

Téléphone : (418) 915-9191 p. 7916

Courriel : sps559a.up.nc@hotmail.com

9c.ca

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches		Catégorie syndicale 4			
Le travail (équipe volante) - Professionnels au SAD	DESCRIPTION_MSSS Ergothérapeute	Valeurs		Total général	Pourcentage	services mois	serv. semaine
		Somme d'heures	Quant				
(équipe volante) - Professionnels aux Services généraux	Travailleur social professionnel	Nombre d'heures	Jour	70	60%	42	9,8
		Somme d'heures	Jour	10	60%	6	1,4
		Nombre d'heures	Jour	28	60%	16,8	3,92
		Somme d'heures	Jour	4	60%	2,4	0,56
(équipe volante) - Archive - Jacques-Cartier / La Source / Orléans	Archiviste médicale	Nombre d'heures	Jour	21	60%	12,6	2,94
		Somme d'heures	Jour	3	60%	1,8	0,42
		Nombre d'heures	Jour	33	60%	19,8	4,62
		Somme d'heures	Jour	5	60%	3	0,7
1-GMF Loreteuv	Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Nombre d'heures	Jour	75,25	60%	45,15	10,535
		Somme d'heures	Jour	11	60%	6,6	1,54
3-Ergo Lits Com	Travailleur social professionnel	Nombre d'heures	Jour	829,5	60%	497,7	116,13
		Somme d'heures	Soir	3	60%	1,8	0,42
		Nombre d'heures	Jour	120	60%	72	16,8
		Somme d'heures	Soir	1	60%	0,6	0,14
Archives - Jacques-Cartier	Archiviste médicale	Nombre d'heures	Jour	134	60%	80,4	18,76
		Somme d'heures	Jour	20	60%	12	2,8
BUD RÉGIONAL TI	Travailleur social professionnel	Nombre d'heures	Jour	77	60%	46,2	10,78
		Somme d'heures	Jour	11	60%	6,6	1,54
Centre de jour - Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'heures	Jour	100,25	60%	60,15	14,035
		Somme d'heures	Jour	17	60%	10,2	2,38
Centre de jour - Jacques-Cartier	Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'heures	Jour	252	60%	151,2	35,28
		Somme d'heures	Jour	36	60%	21,6	5,04
Centre de jour - La Source	Agent ou agente de relations humaines	Nombre d'heures	Jour	91	60%	54,6	12,74
		Somme d'heures	Jour	13	60%	7,8	1,82
	Ergothérapeute	Nombre d'heures	Jour	35	60%	21	4,9
		Somme d'heures	Jour	5	60%	3	0,7
	Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'heures	Jour	98	60%	58,8	13,72
		Somme d'heures	Jour	14	60%	8,4	1,96
Centre de jour - Orléans	Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'heures	Jour	150	60%	90	21
		Somme d'heures	Jour	26	60%	15,6	3,64

rente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Carole Bault
Partie patronale

Stéphane Clélie
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Norm de l'établissement : SSSS Québec et Chaudière-Appalaches	Norm du syndicat : SSSS Québec et Chaudière-Appalaches	Coeur du Bourg	Travailleur social professionnel	Catégorie syndicale 4					
				Somme d'heures	Nombre d'employés	jour	56	60%	33,6
		PRET-SOC	Ergothérapeute	Somme d'heures	8	60%	4,8	1,12	
			Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	77	60%	46,2	10,78	
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Nombre d'employés	11	60%	6,6	1,54	
			Travailleur social professionnel	Somme d'heures	28	60%	16,8	3,92	
			Dietétiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	4	60%	2,4	0,56	
			Hygiéniste dentaire (TR), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	35,75	60%	21,45	5,005	
			Orthophoniste	Nombre d'employés	5	60%	3	0,7	
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	63	60%	37,8	8,82	
			Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	9	60%	5,4	1,26	
			Travailleur social professionnel	Somme d'heures	187	60%	112,2	26,18	
			Dietétiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	27	60%	16,2	3,78	
			Hygiéniste dentaire (TR), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	474	60%	284,4	66,36	
			Orthophoniste	Nombre d'employés	67	60%	40,2	9,38	
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	203	60%	121,8	28,42	
			Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	29	60%	17,4	4,06	
			Travailleur social professionnel	Somme d'heures	170	60%	102	23,8	
			Dietétiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	25	60%	15	3,5	
			Éducateur(trice)	Somme d'heures	827,75	60%	496,65	115,685	
			Ergothérapeute	Nombre d'employés	123	60%	73,8	17,22	
			Hygiéniste dentaire (TR), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	1469	60%	881,4	205,66	
			Orthophoniste	Nombre d'employés	233	60%	139,8	32,62	
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	175	60%	105	24,5	
			Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	25	60%	15	3,5	
			Travailleur social professionnel	Somme d'heures	131,5	60%	78,9	18,41	
			Dietétiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	21	60%	12,6	2,94	
			Éducateur(trice)	Somme d'heures	123	60%	73,8	17,22	
			Ergothérapeute	Nombre d'employés	18	60%	10,8	2,52	
			Hygiéniste dentaire (TR), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	342,25	60%	205,35	47,915	
			Orthophoniste	Nombre d'employés	49	60%	29,4	6,86	
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	256	60%	153,6	35,84	
			Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	3	60%	1,8	0,42	
			Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	37	60%	22,2	5,18	

La Source
tente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Robert Barts
Partie patronale

Marie-Éveline
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Catégorie syndicale 4	
Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches			
FEJ – La Source			
Orthophoniste	Nombre d'employés	1	0,6
Psycho-éducateur(trice) spécialisé(e) en réadapt. psycho-soc.	Somme d'heures	40	24
	Nombre d'employés	5	3
Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	244,5	146,7
	Nombre d'employés	36	21,6
Spécialiste en activités cliniques	Somme d'heures	140	84
	Nombre d'employés	20	12
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	646,75	388,05
	Nombre d'employés	3,5	2,1
	Somme d'heures	98	58,8
	Nombre d'employés	3	1,8
Travailleur social professionnel	Somme d'heures	1338,5	803,1
	Nombre d'employés	2	1,2
	Somme d'heures	206	123,6
	Nombre d'employés	1	0,6
	Somme d'heures	236	141,6
	Nombre d'employés	45	27
Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures	392	235,2
	Nombre d'employés	56	33,6
Hygiéniste dentaire (TR), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	243	145,8
	Nombre d'employés	3	1,8
Orthophoniste	Somme d'heures	40	24
	Nombre d'employés	1	0,6
Psycho-éducateur(trice) spécialisé(e) en réadapt. psycho-soc.	Somme d'heures	142,25	85,35
	Nombre d'employés	20	12
Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	309	185,4
	Nombre d'employés	56	33,6
Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	679,75	407,85
	Nombre d'employés	6,25	3,75
	Somme d'heures	108	64,8
	Nombre d'employés	2	1,2
Travailleur social professionnel	Somme d'heures	1866,75	1120,05
	Nombre d'employés	18	10,8
	Somme d'employés	274	164,4

rente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Blanche Boudet
Partie patronale

Marie Hébert
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches Nom du syndicat : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)	FEL - Orléans est unité heb	Travailleur social professionnel Technicien(ne) en loisirs	Catégorie syndicale 4			
			Nombre d'employés	Soir	Jour	
Gestion, SAD		Ergothérapeute	Somme d'heures	140	1,8	0,42
			Nombre d'employés	20	18	29,4
GMF et Clinique réseau - Jacques-Cartier		Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures	105	63	14,7
			Nombre d'employés	15	9	2,1
Hébergement - CH Alphonse-Bonenfant		Psychologue (TRI), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	38,5	23,1	5,39
			Nombre d'employés	5	3	0,7
Hébergement - CH Charlebourg		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	136,5	81,9	19,11
			Nombre d'employés	20	12	2,8
Hébergement - CH Chauveau		Ergothérapeute	Somme d'heures	155	139,5	32,55
			Nombre d'employés	20	18	4,2
Hébergement - CH Loretteville		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	20	18	4,2
			Nombre d'employés	92	82,8	19,32
Hébergement - CH Loretteville		Ergothérapeute	Somme d'heures	14	12,6	2,94
			Nombre d'employés	121	108,9	25,41
Hébergement - CH Loretteville		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	20	18	4,2
			Nombre d'employés	56	50,4	11,76
Hébergement - CH Loretteville		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	8	7,2	1,68
			Nombre d'employés	140	126	29,4
Hébergement - CH Loretteville		Ergothérapeute	Somme d'heures	20	18	4,2
			Nombre d'employés	93	83,7	19,53
Hébergement - CH Loretteville		Technicien(ne) en loisirs	Somme d'heures	14	12,6	2,94
			Nombre d'employés	133	119,7	27,93
Hébergement - CH Loretteville		Travailleur social professionnel	Somme d'heures	18	16,2	3,78
			Nombre d'employés	9	8,1	1,89
Hébergement - CH Loretteville		Hygiéniste dentaire (TRI), technicien(ne) en hygiène dentaire	Somme d'heures	21	18,9	4,41
			Nombre d'employés	3	2,7	0,63
Hébergement - CH St-Augustin		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	98	88,2	20,58
			Nombre d'employés	14	12,6	2,94
Hébergement - CH St-Augustin		Technicien(ne) en loisirs	Somme d'heures	265,25	236,725	55,7025
			Nombre d'employés	34	30,6	7,14
Hébergement - CH St-Augustin		Technicien(ne) en loisirs	Somme d'heures	297	267,3	62,37
			Nombre d'employés	43	38,7	9,03

Intégrant sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Maureen Barette
Partie patronale

Philippe Blais
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Catégorie syndicale 4	
Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches			
Hébergement - Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	135
	Ergothérapeute	Nombre d'employés	18
	Physiothérapeute	Somme d'heures	134,5
	Technicien(ne) en loisirs	Nombre d'employés	22
Hébergement - Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	Trérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	63
		Nombre d'employés	9
		Somme d'heures	280
		Nombre d'employés	43
Hébergement - Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré et Réadaptation - Hébergement	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	112,5
		Nombre d'employés	16
		Somme d'heures	111
		Nombre d'employés	4
Hôpital de jour - Orléans	Ergothérapeute	Nombre d'employés	15
		Somme d'heures	2
		Nombre d'employés	247
		Somme d'heures	35
O-S-30	Physiothérapeute	Nombre d'employés	307,5
		Somme d'heures	62
		Nombre d'employés	257
		Somme d'heures	38
OC - Jacques-Cartier	Éducateur ou éducatrice physique / Kinésiologue	Nombre d'employés	253,5
		Somme d'heures	41
		Nombre d'employés	522,5
		Somme d'heures	6
OC - Jacques-Cartier ou OC - Orléans ou OC - La Source (voir onglet unité d'urgence)	Organisateur ou organisatrice communautaire	Nombre d'employés	83
		Somme d'heures	2
		Nombre d'employés	277
		Somme d'heures	13
OC - La Source	Organisateur ou organisatrice communautaire	Nombre d'employés	41
		Somme d'heures	5
		Nombre d'employés	409
		Somme d'heures	2
OC - Orléans	Organisateur ou organisatrice communautaire	Nombre d'employés	59
		Somme d'heures	1
		Nombre d'employés	0,6
		Somme d'heures	0,14

Intente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Maureen Belet
Partie patronale

Michelle Belet
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Norm de l'établissement : CUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)	Norm du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches	PR ÉLABORA. MENU	PR CLAS VIRTUEL	Catégorie syndicale 4	
				Nombre d'heures	Nombre d'employés
Prélèvements - Jacques-Cartier	Prélèvements - La Source	Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Détéiste-Nutritionniste	154	21,56
			Détéiste-Nutritionniste	22	3,08
			Diététiste-Nutritionniste	14	1,96
			Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	2	0,28
			Travailleur social professionnel	30	4,2
			Travailleur social professionnel	5	0,7
			Travailleur social professionnel	35	4,9
			Travailleur social professionnel	5	0,7
			Travailleur social professionnel	123	17,22
			Travailleur social professionnel	20	2,8
Prélèvements - La Source	Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Technologiste médicale	378,5	52,99
			Technologiste médicale	20	2,8
			Technologiste médicale	67	9,38
			Technologiste médicale	98	13,72
Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Prélèvements Orléans (Beauport et Ile d'Orléans)	Technologiste médicale	14	1,96
			Technologiste médicale	451,8334	63,25676
			Technologiste médicale	73	10,22
			Technologiste médicale	143,5	20,09
			Nombre d'employés	24	3,36

Intente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Marie Perreault
Partie patronale

Marie Perreault
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Catégorie syndicale 4				
Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches						
Prélèvements Orléans (Beauport et Île d'Orléans)	Technologiste médicale(e)	Somme d'heures	482,25	60%	289,35	67,515
	Technologiste médicale(e)	Nombre d'employés	81	60%	48,6	11,34
Prêt S-ST-FOY	Instituteur(trice) clinique (radiologie)	Somme d'heures	147,25	60%	88,35	20,615
		Nombre d'employés	22	60%	13,2	3,08
Prévention tabagique	Technicien(ne) en diététique	Somme d'heures	70	60%	42	9,8
		Nombre d'employés	10	60%	6	1,4
Programmes régionaux	Ergothérapeute	Somme d'heures	85,25	60%	51,15	11,935
		Nombre d'employés	12	60%	7,2	1,68
PS CIQ S. Michaud	Agent ou agente de planification, programmation et recherche	Somme d'heures	29	60%	17,4	4,06
		Nombre d'employés	9	60%	5,4	1,26
Radiologie - Hôpital Chauveau	Coordinateur(trice) technique (radiologie)	Somme d'heures	91	60%	54,6	12,74
		Nombre d'employés	13	60%	7,8	1,82
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	134	80%	107,2	25,01333333
		Nombre d'employés	16	80%	5,2	1,213333333
	Technologue en radiologie	Somme d'heures	6,5	80%	5,2	1,213333333
		Nombre d'employés	20	80%	16	3,733333333
	Technologue spécialisée(e) en radiologie	Somme d'heures	1	80%	0,8	0,186666667
		Nombre d'employés	254,25	80%	203,4	47,46
	Coordinateur(trice) technique (radiologie)	Somme d'heures	203	80%	162,4	37,89333333
		Nombre d'employés	42	80%	33,6	7,84
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	29	80%	23,2	5,413333333
		Nombre d'employés	16	80%	12,8	2,986666667
	Technologue spécialisée(e) en radiologie	Somme d'heures	8	80%	6,4	1,493333333
		Nombre d'employés	108,75	80%	87	20,3
Radiologie - Hôpital Ste-Anne-de-Beauport	Coordinateur(trice) technique (radiologie)	Somme d'heures	16	80%	12,8	2,986666667
		Nombre d'employés	131,5	80%	105,2	24,54666667
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	3	80%	2,4	0,56
		Nombre d'employés	20	80%	16	3,733333333
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	2	80%	1,6	0,373333333
		Nombre d'heures	121	80%	96,8	22,58666667
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	2	80%	1,6	0,373333333
		Nombre d'employés	211,5	80%	169,2	39,48
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	18	80%	14,4	3,36
		Nombre d'employés	1	80%	0,8	0,186666667
	Technologue en radiodiagnostic	Somme d'heures	32	80%	25,6	5,973333333
		Nombre d'employés				

Intente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Deborah Baretts
Partie patronale

Wendy Black
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CUSSS Capitale-Nationale (CUSSS Québec-Nord)		Nom du syndicat : SSSS Québec et Chauvrière-Appalaches		Catégorie syndicale 4		
Réadaptation - Hébergement Beauport et Ile d'Orléans (à valider pour le s	Ergothérapeute	Somme d'heures	446,75	90%	402,075	93,8175
	Physiothérapeute	Nombre d'employés	64	90%	57,6	13,44
		Somme d'heures	240,75	90%	216,675	50,5575
Réadaptation - Hébergement Jacques-Cartier et Réadaptation - Hébergeme	Thérapeute en réadaptation physique	Nombre d'employés	37	90%	33,3	7,77
		Somme d'heures	418,75	90%	376,875	87,9375
		Nombre d'employés	59	90%	53,1	12,39
RESP CASO	Thérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	140,75	90%	126,675	29,5575
		Nombre d'employés	21	90%	18,9	4,41
		Somme d'heures	126,25	60%	75,75	17,675
Ressources adaptées	Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	18	60%	10,8	2,52
		Somme d'heures	199,75	60%	119,85	27,965
		Nombre d'employés	32	60%	19,2	4,48
Ressources humaines - secteur santé et sécurité au travail	Thérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	112	60%	67,2	15,68
		Nombre d'employés	14	60%	8,4	1,96
		Somme d'heures	16	60%	9,6	2,24
Ressources intermédiaires - La Source	Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	2	60%	1,2	0,28
		Somme d'heures	336,5	60%	201,9	47,11
		Nombre d'employés	48	60%	28,8	6,72
Ressources intermédiaires - Orléans	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	77	60%	46,2	10,78
		Nombre d'employés	11	60%	6,6	1,54
		Somme d'heures	135	60%	81	18,9
SAD - Guichet d'accès	Ergothérapeute	Nombre d'employés	23	60%	13,8	3,22
		Somme d'heures	119	60%	71,4	16,66
		Nombre d'employés	17	60%	10,2	2,38
SAD - Jacques-Cartier	Ergothérapeute	Nombre d'employés	201,25	60%	120,75	28,175
		Somme d'heures	30	60%	18	4,2
		Nombre d'employés	91	60%	54,6	12,74
SAD - Jacques-Cartier	Technicien(ne) en assistance sociale	Nombre d'employés	13	60%	7,8	1,82
		Somme d'heures	1302,25	60%	781,35	182,315
		Nombre d'employés	215	60%	129	30,1
SAD - Jacques-Cartier	Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	131,8333	60%	79,09998	18,456662
		Somme d'heures	22	60%	13,2	3,08
		Nombre d'employés	752,75	60%	451,65	105,385

Intentionté sur les services essentiels : 2015/10/19
Date

Maeline Baret
Partie patronale

Marie-Blanche
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches		Catégorie syndicale 4			
SAD - Jacques-Cartier		Ergothérapeute	Nombre d'employés	Jour	116	69,6	16,24
		Physiothérapeute	Somme d'heures	Jour	410,5	246,3	57,47
			Nombre d'employés	Jour	82	49,2	11,48
		Thérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	Jour	199,5	119,7	27,93
			Nombre d'employés	Jour	28	16,8	3,92
SAD - Jacques-Cartier (ATTENTION AUX ÉQUIPE VOLANTE)		Technicien(ne) en assistance sociale	Somme d'heures	Jour	581	348,6	81,34
			Nombre d'employés	Soir	2	1,2	0,28
			Nombre d'employés	Jour	83	49,8	11,62
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	Soir	1	0,6	0,14
			Nombre d'employés	Jour	154	92,4	21,56
		Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	25	15	3,5
			Nombre d'employés	Jour	784,5	470,7	109,83
		Détachiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	Jour	117	70,2	16,38
			Somme d'heures	Jour	133	79,8	18,62
		Ergothérapeute	Nombre d'employés	Jour	19	11,4	2,66
			Somme d'heures	Jour	1530,3333	918,19998	214,246662
		Physiothérapeute	Nombre d'employés	Jour	233	139,8	32,62
			Somme d'heures	Jour	510	306	71,4
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Nombre d'employés	Jour	73	43,8	10,22
			Somme d'heures	Jour	145	87	20,3
		Thérapeute en réadaptation physique	Nombre d'employés	Jour	21	12,6	2,94
			Somme d'heures	Jour	95	57	13,3
		Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	Jour	14	8,4	1,96
			Somme d'heures	Jour	325	195	45,5
			Nombre d'employés	Soir	11	6,6	1,54
			Somme d'heures	Zlour, Soir	7	4,2	0,98
			Nombre d'employés	Jour	47	28,2	6,58
		Technicien(ne) en assistance sociale	Somme d'heures	Zlour, Soir	3	1,8	0,42
			Nombre d'employés	Jour	1	0,6	0,14
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	Jour	265,1667	159,10002	37,123338
			Nombre d'employés	Jour	39	23,4	5,46
		Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	98	58,8	13,72
			Nombre d'employés	Jour	17	10,2	2,38
		Somme d'heures	Jour	2156,5	1293,9	301,91	

Intente sur les services essentiels : 2015/10/01/19
Date

Christine Bouchard
Partie patronale

Marie-Ève Blais
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)	Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches	SAD - La Source (ATTENTION AUX ÉQUIPE VOLANTE)	SAD - Orléans (Beauport)	SAD - Orléans (Beaupré et Île d'Orléans)	Travailleur social professionnel	Somme d'heures		Catégorie syndicale 4	
						Nombre d'employés	Soir		
						2	60%	1,2	0,28
						311	60%	186,6	43,54
						1	60%	0,6	0,14
						123,5	60%	74,1	17,29
						18	60%	10,8	2,52
						1206,5	60%	723,9	168,91
						183	60%	109,8	25,62
						496,75	60%	298,05	69,545
						74	60%	44,4	10,36
						119	60%	71,4	16,66
						17	60%	10,2	2,38
						1	60%	0,6	0,14
						111	60%	66,6	15,54
						16	60%	9,6	2,24
						108,5	60%	65,1	15,19
						15	60%	9	2,1
						1755	60%	1053	245,7
						253	60%	151,8	35,42
						42	60%	25,2	5,88
						6	60%	3,6	0,84
						411,25	60%	246,75	57,575
						61	60%	36,6	8,54
						267,25	60%	160,35	37,415
						36	60%	21,6	5,04
						105	60%	63	14,7
						15	60%	9	2,1
						70,5	60%	42,3	9,87
						10	60%	6	1,4
						133	60%	79,8	18,62
						19	60%	11,4	2,66
						735,25	60%	441,15	102,935
						106	60%	63,6	14,84

Intente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Marlene Baretts
Partie patronale

Marie-Éléonore
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Catégorie syndicale 4						
Santé mentale - Jacques-Cartier		Ergothérapeute	Somme d'heures	Jour	94,25	60%	56,55	13,195
			Nombre d'employés	Jour	14	60%	8,4	1,96
		Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	Jour	547,5	60%	328,5	76,65
			Nombre d'employés	Jour	78	60%	46,8	10,92
		Spécialiste en activités cliniques	Somme d'heures	Jour	74,5	60%	44,7	10,43
			Nombre d'employés	Jour	12	60%	7,2	1,68
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	Jour	362,25	60%	217,35	50,715
			Nombre d'employés	Jour	58	60%	34,8	8,12
		Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	651	60%	390,6	91,14
			Nombre d'employés	Jour	92	60%	55,2	12,88
		Psycho-éducateur(trice) spécialisé(e) en réadapt. psycho-soc.	Somme d'heures	Jour	90,75	90%	81,675	19,0575
			Nombre d'employés	Soir	38,75	90%	34,875	8,1375
			Nombre d'employés	Jour	14	90%	12,6	2,94
			Nombre d'heures	Soir	5	90%	4,5	1,05
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	Jour	340,25	90%	306,225	71,4575
			Nombre d'employés	Soir	176	90%	158,4	36,96
			Nombre d'employés	Jour	49	90%	44,1	10,29
			Somme d'heures	Soir	26	90%	23,4	5,46
		Ergothérapeute	Somme d'heures	Jour	154,75	60%	92,85	21,665
			Nombre d'employés	Jour	22	60%	13,2	3,08
		Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	Jour	681,75	60%	409,05	95,445
			Nombre d'employés	Jour	100	60%	60	14
		Spécialiste en activités cliniques	Somme d'heures	Jour	135	60%	81	18,9
			Nombre d'employés	Jour	24	60%	14,4	3,36
		Technicien(ne) en éducation spécialisée	Somme d'heures	Jour	707,25	60%	424,35	99,015
			Nombre d'employés	Soir	0,5	60%	0,3	0,07
			Nombre d'employés	Jour	97	60%	58,2	13,58
		Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	1	60%	0,6	0,14
			Nombre d'employés	Jour	421	60%	252,6	58,94
		Agent ou agente de relations humaines	Somme d'heures	Jour	125,5	60%	75,3	17,57
			Nombre d'employés	Jour	31	60%	18,6	4,34
		Éducateur(trice)	Somme d'heures	Jour	123,25	60%	73,95	17,255

Intente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

Monique Baret
Partie patronale

Marie-Blonde
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches		Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4				Catégorie syndicale 4	
Santé mentale - Orléans	Éducateur(trice) Ergothérapeute Psycho-éducateur(trice) spécialisé(e) en réadapt. psycho-soc. Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain Spécialiste en activités cliniques Technicien(ne) en éducation spécialisée Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	Jour	17	10,2	2,38			
		Somme d'heures	Jour	155,25	93,15	21,735			
		Nombre d'employés	Jour	27	16,2	3,78			
		Somme d'heures	Jour	103	61,8	14,42			
		Nombre d'employés	Jour	16	9,6	2,24			
		Somme d'heures	Jour	693	415,8	97,02			
		Nombre d'employés	Jour	100	60	14			
		Somme d'heures	Jour	143	85,8	20,02			
		Nombre d'employés	Jour	28	16,8	3,92			
		Somme d'heures	Jour	994,5	596,7	139,23			
Santé mentale - Orléans ** ATTENTION : SM Jacques-Cartier ou SM La Source	Technicien(ne) en éducation spécialisée Travailleur social professionnel	Nombre d'employés	Jour	151	90,6	21,14			
		Somme d'heures	Jour	1118,5	671,1	156,59			
		Nombre d'employés	Jour	170	102	23,8			
		Somme d'heures	Jour	719	431,4	100,66			
		Nombre d'employés	Jour	105	63	14,7			
		Somme d'heures	Jour	345,75	207,45	48,405			
		Nombre d'employés	Jour	49	29,4	6,86			
		Somme d'heures	Jour	14	12,6	2,94			
		Nombre d'employés	Jour	2	1,8	0,42			
		Somme d'heures	Jour	190,5	171,45	40,005			
Service des activités de restauration et des soins nutritionnels - CH St-Aug	Diététiste-Nutritionniste	Nombre d'employés	Jour	30	27	6,3			
		Somme d'heures	Jour	98	88,2	20,58			
		Nombre d'employés	Jour	14	12,6	2,94			
		Somme d'heures	Jour	35	31,5	7,35			
		Nombre d'employés	Jour	5	4,5	1,05			
		Somme d'heures	Jour	46,5	41,85	9,765			
		Nombre d'employés	Jour	6	5,4	1,26			
		Somme d'heures	Jour	119	107,1	24,99			
		Nombre d'employés	Jour	17	15,3	3,57			
		Somme d'heures	Jour	16,25	14,625	3,4125			
Service des activités de restauration et des soins nutritionnels - CH St-Charl	Préposé(e) au service alimentaire Assistant(e)-chef technicien(ne) en diététique Préposé(e) au service alimentaire Technicien(ne) en diététique	Nombre d'employés	Jour	3	2,7	0,63			
		Somme d'heures	Jour	238	214,2	49,98			
		Nombre d'employés	Jour	34	30,6	7,14			

Intente sur les services essentiels : 2015/106/119
Date

Carole Bourdeau
Partie patronale

Yvonne Blérette
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)	Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches	Service des activités de restauration et des soins nutritionnels - Hébergement	Catégorie syndicale 4					
			Diététiste-Nutritionniste	Technicien(ne) en diététique	Technicien(ne) en diététique	Assistant(e)-chef technicien(ne) en diététique	Diététiste-Nutritionniste	Technicien(ne) en diététique
			Somme d'heures	105	94,5	22,05		
			Nombre d'employés	15	13,5	3,15		
			Somme d'heures	112	100,8	23,52		
			Nombre d'employés	16	14,4	3,36		
			Somme d'heures	119	107,1	24,99		
			Nombre d'employés	17	15,3	3,57		
			Somme d'heures	110,5	99,45	23,205		
			Nombre d'employés	16	14,4	3,36		
			Somme d'heures	41	36,9	8,61		
			Nombre d'employés	6	5,4	1,26		
			Somme d'heures	7	6,3	1,47		
			Nombre d'employés	1	0,9	0,21		
			Somme d'heures	84	50,4	11,76		
			Nombre d'employés	12	7,2	1,68		
			Somme d'heures	539,5	323,7	75,53		
			Nombre d'employés	111,75	67,05	15,645		
			Somme d'heures	84	50,4	11,76		
			Nombre d'employés	20	12	2,8		

Intente sur les services essentiels : 2015/10/19
Date

Maureen Bault
Partie patronale

Marie-Blanche
Partie syndicale

ANNEXE E
Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord) Norm du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches	Services généraux - La Source	Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures		Catégorie syndicale 4		
			Nombre d'employés	Jour	159,9	37,31	
Services généraux - Orléans	Travailleur social professionnel	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	41	24,6	5,74
			Nombre d'employés	Jour	827,5	496,5	115,85
Services généraux - Orléans (poste 5356 est à Beauport)	Diététiste-Nutritionniste	Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures	Jour	128	76,8	17,92
			Nombre d'employés	Jour	968,25	580,95	135,555
Sort l'omb PPA	Travailleur social professionnel	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	153	91,8	21,42
			Nombre d'employés	Jour	65,25	39,15	9,135
Traité santé - Jacques-Cartier	Éducateur ou éducatrice physique / Kinésologue	Éducateur ou éducatrice physique / Kinésologue	Somme d'heures	Jour	10	6	1,4
			Nombre d'employés	Jour	54,5	32,7	7,63
Traité santé - Jacques-Cartier	Diététiste-Nutritionniste	Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures	Jour	8	4,8	1,12
			Nombre d'employés	Jour	6,25	3,75	0,875
Traité santé - Orléans (Tous les kinésio sont dans ce sous-service mais dans UMF - Maizerets)	Éducateur ou éducatrice physique / Kinésologue	Éducateur ou éducatrice physique / Kinésologue	Somme d'heures	Jour	6	3,6	0,84
			Nombre d'employés	Jour	175	105	24,5
UMF - Maizerets	Diététiste-Nutritionniste	Diététiste-Nutritionniste	Somme d'heures	Jour	25	15	3,5
			Nombre d'employés	Jour	148	88,8	20,72
UMF - Maizerets	Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Psychologue (TR), thérapeute du comportement humain	Somme d'heures	Jour	22	13,2	3,08
			Nombre d'employés	Jour	133	79,8	18,62
UMF - Maizerets	Travailleur social professionnel	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	19	11,4	2,66
			Nombre d'employés	Jour	161	128,8	30,05333333
UMF - Maizerets	Ergothérapeute	Ergothérapeute	Somme d'heures	Jour	23	18,4	4,293333333
			Nombre d'employés	Jour	132,5	106	24,73333333
UMF - Maizerets	Thérapeute en réadaptation physique	Thérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	Jour	19	15,2	3,546666667
			Nombre d'employés	Jour	74,5	59,6	13,906666667
UMF - Maizerets	Travailleur social professionnel	Travailleur social professionnel	Somme d'heures	Jour	11	8,8	2,053333333
			Nombre d'employés	Jour	140	112	26,13333333
UMF - Maizerets	Ergothérapeute	Ergothérapeute	Somme d'heures	Jour	20	16	3,733333333
			Nombre d'employés	Jour	140	112	26,13333333
UMF - Maizerets	Physiothérapeute	Physiothérapeute	Somme d'heures	Jour	20	16	3,733333333
			Nombre d'employés	Jour	120,25	96,2	22,446666667

Entente sur les services essentiels : 2015/06/19
Date

André Bouchard
Partie patronale

Michèle Blais
Partie syndicale

ANNEXE E
 Liste syndicale ou liste négociée quant aux services essentiels à maintenir en cas de grève

Nombre d'heures et de personnes par jour entre le 1er et 30 avril 2015 Catégorie 4

Nom de l'établissement : CIUSSS Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)		Nom du syndicat : SPSSS Québec et Chaudière-Appalaches		Catégorie syndicale 4			
UTRF - Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré	Physiothérapeute	Nombre d'employés	jour	80%	17,6	4,10666667	
	Thérapeute en réadaptation physique	Somme d'heures	jour	80%	50,4	11,76	
Total Somme d'heures		Nombre d'employés	jour	80%	7,2	1,68	
Total Nombre d'employés		54198,6667	9	80%	40079,02502	9351,772505	
		8219					

CRT-MTL ME88-02JUL*15 13:21

Intente sur les services essentiels : 2015/04/19
 Date

Chantal Barette
 Partie patronale

Christelle
 Partie syndicale